



OBJET : ECLAIRCISSEMENT POUR L'APPEL A LA CONCURRENCE N° 02/2026/SAD/GSTTTA
RÉF : DEMANDES D'ÉCLAIRCISSEMENT REÇU LE 15/07/2026 à 16h44.

Par question électronique cité en référence, vous avez bien voulu attirer notre attention en ce qui concerne :

Bonjour,

Dans le cadre de la consultation relative à la fourniture des services de télécommunications pour les structures relevant du GST TTA, je vous informe que le bordereau des prix (BP) ne contient pas la colonne des frais ponctuels (ex : frais de mise en service, frais de réengagement, frais d'équipements FTTH, ADSL et VSat)

A cet effet, je vous remercie de nous éclaircir comment nous pouvons ajouter ces frais dans le BP pour les nouveaux accès.

En réponse, j'ai l'honneur de vous préciser que :

Vous devez vous conformer au bordereau des prix-détail estimatif.


GSTTTA
Pour le directeur et par ordre
Directeur Général Adjoint
Branche administrative
HAMDAOUI MHAMED